

AUTERIVE

Haute Garonne



CROSS



au Bois Notre Dame



Parcours Nature



Dimanche
13
JANVIER



COURSES ADULTES à partir de 11H00

COURSES ENFANTS par catégorie à partir de 12H40

Inscription Gratuite
Buvette et Vente de Sandwichs sur place

Organisation : Athletic Club Auterivain

06 17 43 74 25- athleticclubauterivain@gmail.com

<http://ac-auterive.over-blog.fr/>

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par nos soins.



PROGRAMME

* 13 Janvier *

N° COURSE	HORAIRE	CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE	DISTANCE	BOUCLES
1	11H00	ESPOIRS (M) SENIORS (M) MASTER (M)	1997 à 1999 1980 à 1996 1979 et avant	9 450m	Dép + 4GB + Arr
2	12H00	JUNIORS (M) ESPOIRS (F) MASTER (F)	2000 et 2001 1997 à 1999 1980 à 1996 1979 et avant	4 220m	Dép + 3MB + Arr
3	12H40	MINIMES (F) CROSS COURT (F)	2004 et 2005 1999 et avant	2 390m	Dép + PB + MB + Arr
4	13H00	MINIMES (M) CADETTES (F)	2004 et 2005 2002 et 2003	2 830m	Dép + 2 MB + Arr
5	13H20	CADETS (M) CROSS COURT (M) JUNIORS (F)	2002 et 2003 1999 et avant 2000 et 2001	3 790m	Dép + MB + GB + Arr
6	14H00	ECOLE ATHLETISME (F)	2010 et après	1 000m	Dép + PB + Arr
7	14H15	ECOLE ATHLETISME (M)	2010 et après	1 000m	Dép + PB + Arr
8	14H30	POUSSINES (F)	2008 et 2009	1 000m	Dép + PB + Arr
9	14H45	POUSSINS (M)	2008 et 2009	1 000m	Dép + PB + Arr
10	15H00	BENJAMINES (F)	2006 et 2007	1 950m	Dép + 2PB + Arr
11	15H15	BENJAMINS (M)	2006 et 2007	1 950m	Dép + 2PB + Arr

Distance mesurée au GPS

Départ + Arrivée = 50m
Petite Boucle = 950m

Moyenne Boucle = 1390m
Grande Boucle = 2350m



REGLEMENT DE CROSS D'AUTERIVE

Article 1 - Le Cross de la Ville d'Auterive, organisé le Dimanche 13 Janvier 2019 sur le site du Bois Notre Dame à Auterive (31). Ce Challenge est disputé des catégories Ecoles d'Athlétisme à Espoirs basé sur les meilleurs résultats de la saison 2018/2019.

Article 2 - 11 courses seront au programme de la journée.

Une coupe ou médaille sera attribuée au premier de chaque course et des médailles aux deuxième, troisième en Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans. Pour les Eveil Athlétisme, Poussins, Benjamins, Minimes, les 5 premiers seront récompensés. Seuls les trois premiers classés sur les cross courts féminins et masculins seront récompensés par une médaille sans tenir compte des catégories. Une coupe sera attribuée à chaque équipe gagnante.

Article 3 - Cette épreuve est ouverte à tous les athlètes licenciés ou non. Seules les licences des fédérations suivantes sont acceptées : FFTriathlon, UFOLEP, Scolaires, USEP, UNSS, FFSU. Les mineurs doivent fournir une décharge parentale. Les athlètes non licenciés devront respecter les dispositions réglementaires (voir extrait ci-après).

Article 4 - Les athlètes licenciés devront l'être au plus tard la veille de la compétition. Le contrôle des licences est réalisé automatiquement lors de l'inscription dans l'application de traitement LogicaCR qui sera mise à jour le matin de la compétition. Les athlètes dont le numéro de licence ne correspond pas à une licence enregistrée dans le fichier fédéral au moment de leur engagement (non licenciés, licence en cours, numéro erroné) seront inscrits comme non licenciés. Les athlètes licenciés postérieurement à leur engagement devront faire la preuve de leur licence. A défaut, ils seront considérés comme non licenciés.

Article 5 - Un classement général, par équipe, s'effectuera par addition de points, chaque athlète comptera les points de sa place à l'arrivée. Le club totalisant le moins de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux placé.

Article 6 - Chaque club pourra engager un nombre illimité d'athlètes dans chaque catégorie, le nombre de coureurs comptant pour le classement par équipe est de **4 athlètes**. Il est toutefois demandé de ne pas inscrire des athlètes dont on sait qu'ils ne seront pas présents afin d'économiser sur le coût, non négligeable, des dossards.

Article 7 - Les frais de déplacement sont à la charge des clubs. L'Athlétic Club Auterivain dégage toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de la course proprement dite.

Article 8 - Pour les besoins de l'organisation, nous vous demandons d'inscrire vos athlètes sur le site Engagements de la Ligue Midi Pyrénées d'Athlétisme (<http://engagements.lmpa.net>) **avant le Jeudi 10 Janvier 2019 minuit**. Dans ce cas-là, les dossards des athlètes inscrits seront préparés par le club organisateur. Dans le cas contraire, les athlètes seront inscrits comme non licenciés sans appel possible. Les engagements seront clos une heure avant le début de la chaque course concernée.

Pour les athlètes non-licenciés (enfant ou adulte), il sera obligatoirement de fournir un certificat médical datant de moins d'un an et mentionnant la pratique de l'athlétisme en compétition, pour la validation du bulletin d'inscription. Inscription gratuite et à effectuer au moins une heure avant le départ de votre course.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez écrire à sentostben@hotmail.com ou téléphoner au 06.17.43.74.25

Article 9 - Chaque athlète est prié de se munir des épingles nécessaires pour accrocher son dossard.

Article 10 - Les horaires et les distances pourront être modifiés suivant les circonstances (ou cas de force majeure) en accord avec le juge arbitre. Le règlement des épreuves nationales (livret FFA) de la saison en cours fera foi en cas de litige.

Article 11 - Les résultats seront sur le site de la FFA, dès validation des résultats par le juge Arbitre.

Article 12 - Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il sera fait application du règlement en vigueur à la FFA. Les cas litigieux seront tranchés par le juge-arbitre; ses décisions seront sans appel.

Article 13- Les réclamations devront être effectuées dans le délai de 30 minutes suivant l'affichage des résultats. Aucune réclamation ne sera admise ensuite et aucun résultat ne sera modifié, sauf ceux incombant à une erreur matérielle de l'organisation à l'exclusion de toute contestation de jugement sportif.

Article 14 - En acceptant le règlement, je renonce à mon droit à l'image et accepte expressément et de manière irrévocable que les photographies ou vidéos où je pourrai figurer, prises à l'occasion des manifestations du club soient diffusées sur le site internet de l'association, projetées au cours de manifestations inhérentes à la vie associatives ou publiées. En ma qualité de parent ou de tuteur légal d'un enfant mineur, je renonce à me prévaloir du droit à l'image de mon (mes) enfant(s) et autorise l'exploitation par l'association des images dans les mêmes conditions J'ai lu et compris les implications de ma renonciation au droit à l'image.

Extrait des dispositions réglementaires

CERTIFICAT MEDICAL pour non licenciés ou licence non admise :

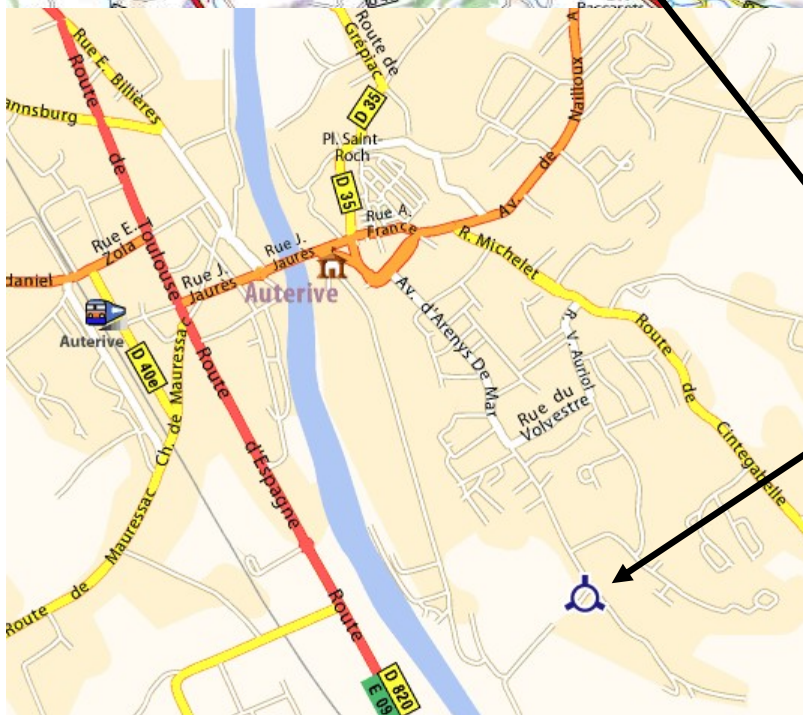
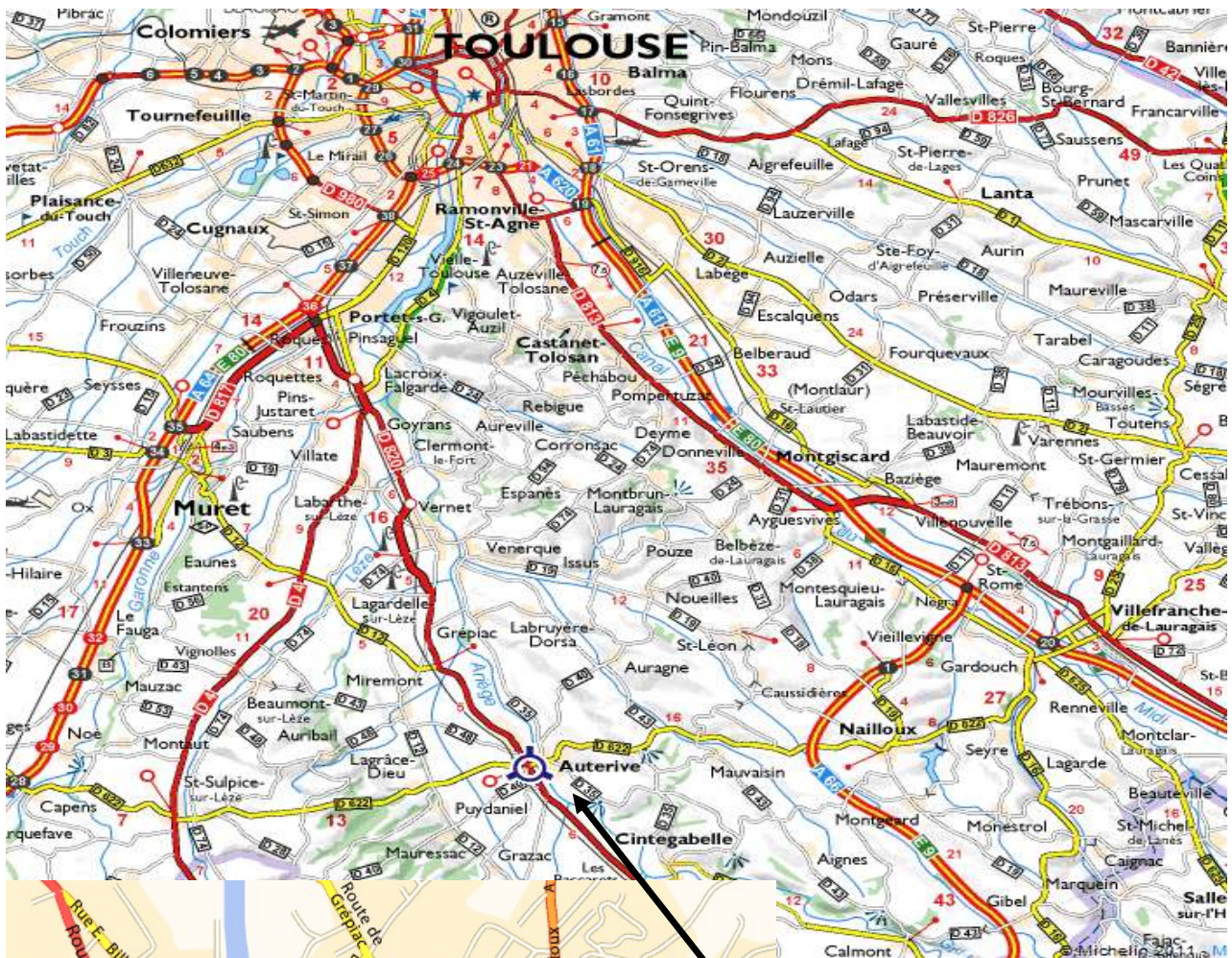
Les non licenciés, ou les licenciés non conformes aux dispositions réglementaires de la FFA, devront présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition. (Les termes en gras sont obligatoires).



PLAN D'ACCES

Depuis TOULOUSE :

Prendre la Nationale 20 direction "Foix - Andorre"
Puis à Auterive, suivre le fléchage "CROSS"



Cross d'Auterive (31)

au bois Notre Dame

**Suivre les fléchages
« CROSS »**

**Renseignements :
06 17 43 74 25**